



INSTRUCTIONS de COURSE

SEYNE CUP 2025

Dimanche 16 Novembre 2025

Préambule (Rappel des formalités d'inscription-Extrait de l'Avis de Course type)

Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence FFVoile valide et accompagnée d'une autorisation « pour les mineurs
- si nécessaire, la fiche de surclassement dûment complétée
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité

Les concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing International et d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.

1. REGLES

La régate sera régie par :

- 1.1. les règles d'introduction à la Régate (RIR),
- 1.2. les règlements fédéraux,
- 1.3. la partie B, section II du RIPAM (COLREG) quand elle remplace les règles du Chapitre 2 des RCV, entre l'heure légale du coucher du soleil et celle du lever du soleil (heures à préciser en **annexe**)

2. AVIS AUX CONCURRENTS

Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'informations dont l'emplacement est précisé en **annexe**.

3. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Toute modification aux instructions de course sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

4. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 4.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons dont l'emplacement est précisé en **annexe**.
- 4.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé à terre, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 60 minutes après l'amené de l'Aperçu, sauf délai différent précisé en **annexe**. Quand le pavillon Y est envoyé à terre, la règle 40 s'applique à tout moment sur l'eau. Ceci modifie le préambule du chapitre 4.

5. PROGRAMME DES COURSES

Les courses sont prévues selon le programme précisé en **annexe**.

6. PAVILLONS DE CLASSE :

Les pavillons de classe sont précisés en **annexe**.

7. ZONES DE COURSE

9. MARQUES

- 9.1. Les marques de parcours ou de dégagement sont définies en **annexe**.
- 9.2. Les marques de changement de parcours sont définies en **annexe**.
- 9.3. Les marques de départ sont définies en **annexe**.
- 9.4. Les marques d'arrivée sont définies en **annexe**.
- 9.5. Un bateau du comité de course signalant un changement d'un bord du parcours est une marque.



Tél : 04 94 87 20 07 - Mèl : club.mouisseques@wanadoo.fr
www.mouisseques.com
SN des Mouïsseques Quai de la Marine 83500 La Seyne sur Mer



10. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont précisées en **annexe**.

11. LE DÉPART

11.1. La ligne de départ est délimitée à l'extrémité tribord par le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course et, à l'extrémité bâbord par le côté parcours de la marque de départ.

11.2. **Bateaux en attente** : Les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ.

11.3. Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 10 minutes après son signal de départ sera classé DNS.

11.4. Les départs des courses seront donnés en application de la règle 26, avec le signal d'avertissement envoyé 5 minutes avant le signal de départ.

Temps	Signaux	Signification
H - 5'	Pavillon de groupe de classe, avec un signal sonore	Signal d'avertissement
H - 4'	Pavillon I, ou Z, ou noir, avec un signal sonore	Signal préparatoire
H - 1'	Affalé de I, ou Z ou noir, avec un signal sonore long	Dernière minute avant le départ
Heure H	Pavillon de groupe de classe affalés, un signal sonore	Départ

Les temps seront décomptés à partir des signaux visuels. L'absence d'un signal sonore ne doit pas être pris en considération.

11.5 ZONE DE DEPART : voir ANNEXE

12. L'ARRIVÉE

Voir description en **annexe**.

13. SYSTÈME DE PÉNALITÉ

13.1 Un bateau qui a effectué une pénalité selon la règle 44.1 doit compléter un formulaire de reconnaissance d'infraction au secrétariat de course dans le délai de dépôt des réclamations.

13.2 Pénalités de remplacement pour infraction aux règles autres que celles du chapitre 2 Sauf pour les parcours construits (type banane, olympique...), pour une infraction à la définition de prendre le départ et pour les règles 28 et 31 des RCV pour les parcours côtiers, une infraction à ces règles pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité pouvant aller de 10% du nombre des inscrits à la disqualification.

14. HEURE DE FERMETURE DE LA LIGNE D'ARRIVÉE :

14.1 L'heure de fermeture de la ligne d'arrivée sera calculée selon la formule suivante :

HFL= D x (C Len - C Rap) + HAP + BONI où:

HL est l'heure de fermeture de la ligne

D la longueur du parcours

C Len le handicap du bateau théoriquement le plus lent (celui à qui on enlève le plus de secondes par mille parcouru.)

C Rap le handicap du bateau théoriquement le plus rapide

HAP l'heure d'arrivée du premier du groupe de classe.

C Len et C Rap seront affichés au tableau officiel (Liste des bateaux inscrits).

BONI est une variable proportionnelle à la longueur du parcours. Elle est égale à $(D * 2 \text{ mn})$.

Elle ne peut être inférieure à 20 mn.

14.2 Les bateaux manquant à finir dans le délai indiqué après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini sont classés « DNF ». Ceci modifie les règles 35, A4 et A5.

14.3 L'Heure limite d'ARRIVÉE DU PREMIER, toutes classes confondues est définie en annexe



16. RÉCLAMATIONS ET DEMANDES DE RÉPARATION

16.1 Les formulaires de réclamation sont disponibles au secrétariat du jury dont l'emplacement est précisé en **annexe**. Les réclamations, les demandes de réparation ou de réouverture doivent y être déposées dans le temps limite prévu.

16.2 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 90 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour.

16.3 Des avis seront affichés dans les 30 minutes suivant le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans le local du jury, dont l'emplacement est précisé en **annexe**. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel.

16.4 Les intentions de réclamations du comité de course ou jury seront affichées pour informer les bateaux selon la règle 61.1(b).

16.5 Les infractions aux instructions suivantes ne pourront faire l'objet d'une réclamation par un bateau. Ceci modifie la règle 60.1(a).:

- Départ : Bateaux en attente,
- Règles de sécurité (sauf la règle du bout dehors)
- Publicité
- Bateaux accompagnateurs
- Équipement de plongée et piscine gonflable

Les pénalités pour ces infractions peuvent être plus légères qu'une disqualification si le jury le décide. L'abréviation de score pour une pénalité discrétionnaire selon cette instruction sera DPI.

16.6 Demande de réouverture d'instruction :

Une demande de réouverture doit être déposée le dernier jour de la régata :

- a. dans le temps limite de réclamation si la partie requérante a été informée de la décision la veille ;
 - b. pas plus de 30 minutes après que la partie requérante a été informée de la décision ce même jour.
- Ceci modifie la règle 66.

16.7 Le dernier jour de la régata une demande de réparation basée sur une décision du jury devra être déposée pas plus tard que 30 minutes après que la décision a été affichée. Ceci modifie la règle 62.2.

17. CLASSEMENT

17.1. Le nombre de courses devant être validées pour constituer une série est précisé en **annexe**.

17.2 ..Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur distance.

17.3. Il sera fait application du CVL (Coefficient de Vitesse Lente)

17.4. Coefficients appliqués aux manches : précisé en **annexe**.

17.5. Le regroupement des classes est défini en annexe. Les classes seront regroupées de façon à conserver un minimum de 5 bateaux par groupe.

18. RÈGLES DE SÉCURITÉ

Contrôle à la sortie et au retour :

Un système de contrôle pourra être mis en place suivant les modalités précisées en **annexe**.

18.1 Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.

18.2 Le canal VHF utilisé en course et le numéro de téléphone du Comité sont précisés en **annexe**.

20. CONTRÔLES DE JAUGE ET D'ÉQUIPEMENT

Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course. Sur l'eau, un jaugeur ou un inspecteur d'équipement du comité de course peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.

21. PUBLICITÉ

Conditions applicables à la publicité fournie par l'autorité organisatrice : autorisation de port de publicité en cours de validité.



22 ÉVACUATION DES DÉTRITUS

Les bateaux ne doivent pas jeter leurs débris dans l'eau. Les débris doivent être gardés à bord jusqu'au débarquement de l'équipage.

23 RESPONSABILITÉ

Les concurrents participent à la régate entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régate, aussi bien avant, pendant, qu'après la régate.

1. DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ

Les concurrents participent à la régate entièrement à leurs propres risques. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régate, aussi bien avant, pendant, qu'après.

2. ASSURANCE

Chaque bateau doit détenir une assurance valide en responsabilité civile.

ARBITRES DÉSIGNÉS

Président du Comité de Course: Claude Le BACQUER

Président du Jury: Claude VIDAL

LECTURE DU PALMARÈS – REMISE DES PRIX:

Dimanche 16 Novembre 2025 à 19H00

Devant le Club House de la Société Nautique des Mouissèques



Tél : 04 94 87 20 07 - Mèl : club.mouisseques@wanadoo.fr
www.mouisseques.com
SN des Mouissèques Quai de la Marine 83500 La Seyne sur Mer

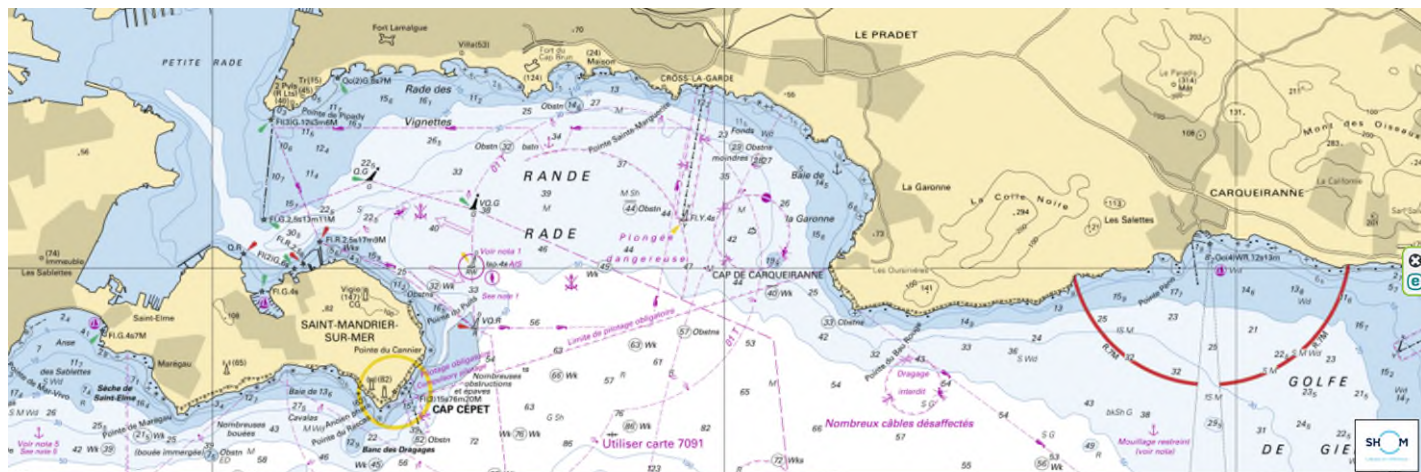


Annexes aux Instructions de Course

La Seyne Cup 2025

16 Novembre 2025

Rappels préalables



Les zones de navigation autorisées sont celles qui figurent sur la Carte du SHOM N° 7091 en vigueur.

Coordonnées des marques de parcours

La bouée d'égout la plus au sud de Ste Marguerite.

43°05'20,3"N - 5°59'36,3"E

La marque lumineuse NORD de l'entrée de chenal (verte)

43°05'25,5"N - 5°57'32,9"E

La bouée ODAS Située dans le sud du Cap Cépet (Jaune)

43°03'10.9" N - 5°56'48.9" E



Tél : 04 94 87 20 07 - Mèl : club.mouisseques@wanadoo.fr

www.mouisseques.com

SN des Mouissèques Quai de la Marine 83500 La Seyne sur Mer



Annexes aux Instructions de Course

La Seyne Cup 2025

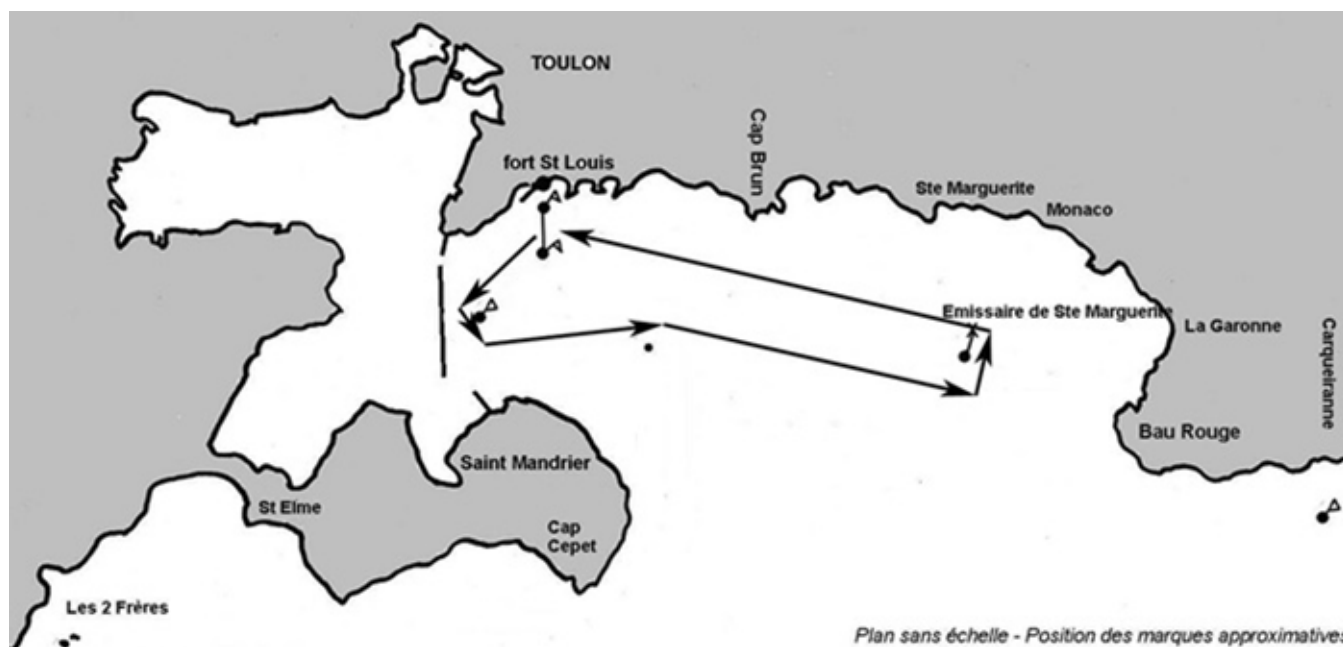
16 Novembre 2025

1

PARCOURS N°1 : 11.6 Milles

1. Ligne de départ
2. Laisser à bâbord la bouée gonflable mouillée à environ 300 mètres dans l'est de la Grande jetée, à 300 m dans le sud de la petite passe.
3. Laisser à tribord la marque lumineuse NORD de l'entrée de chenal (verte) 43°05'25,5"N - 5°57'32,9"E
4. Laisser à bâbord la bouée d'égout la plus au sud de Ste Marguerite. 43°05'20,3"N - 5°59'36,3"E
5. Passer la porte constituée par le bateau comité et la marque mouillée dans le sud du fort St Louis
6. 2^{ème} tour identique
7. Ligne d'arrivée.

2 TOURS



Tél : 04 94 87 20 07 - Mèl : club.mouisseques@wanadoo.fr
www.mouisseques.com
SN des Mouïsseques Quai de la Marine 83500 La Seyne sur Mer



Annexes aux Instructions de Course

La Seyne Cup 2025

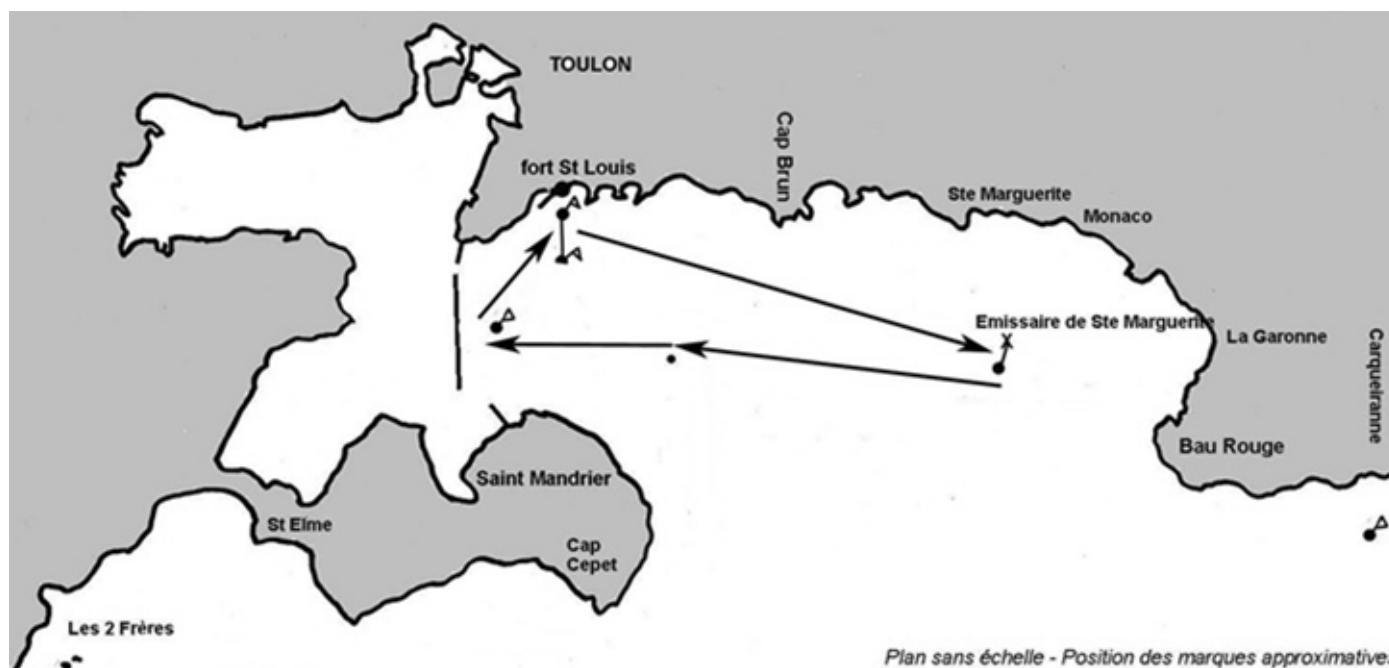
16 Novembre 2025

2

PARCOURS N°2 : 11,6 Milles

1. Ligne de départ
2. Laisser à tribord la bouée d'égout la plus au sud de Ste Marguerite. 43°05'20,3"N - 5°59'36,3"E
3. Laisser à bâbord la marque lumineuse NORD de l'entrée de chenal (verte) 43°05'25,5"N - 5°57'32,9"E
4. Laisser à tribord la bouée mouillée dans l'est de la digue
5. Passer la porte constituée par le bateau comité et la marque mouillée dans le sud du fort St Louis
6. 2^{ème} tour identique au premier.
7. Ligne d'arrivée.

2 TOURS



Annexes aux Instructions de Course

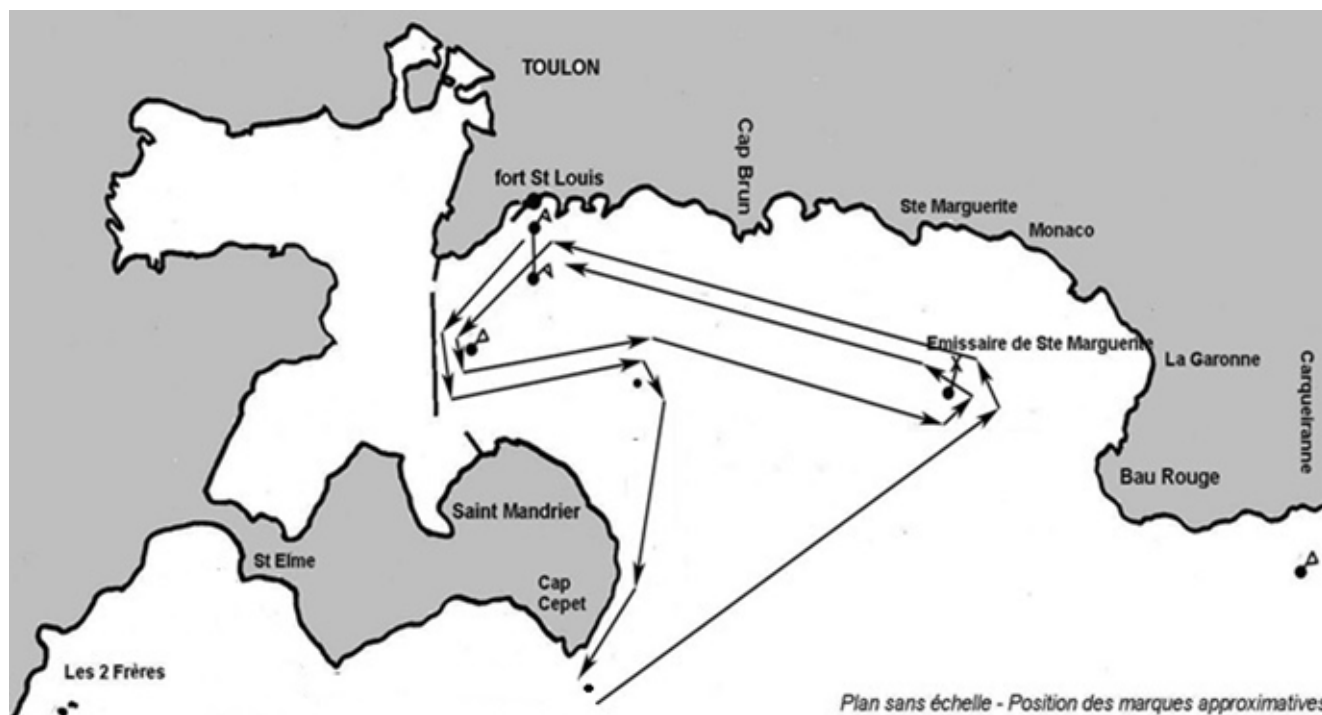
La Seyne Cup 2025

16 Novembre 2025

3

PARCOURS N°3 : 20,5 Milles

1. Ligne de départ
2. Laisser à bâbord la bouée gonflable mouillée à environ 300 mètres dans l'est de la Grande jetée, à 300 m dans le sud de la petite passe.
3. Laisser à tribord la marque lumineuse NORD de l'entrée de chenal (verte) 43°05'25,5"N - 5°57'32,9"E
4. Laisser à bâbord la bouée ODAS (jaune) dans le sud du Cap Cépet. 43°03'10,9"N - 5°56'48,9"E
5. Laisser à bâbord la bouée d'égout la plus au sud de Ste Marguerite. 43°05'20,3"N - 5°59'36,3"E
6. Passer dans la porte constituée par le bateau comité et la bouée la bouée gonflable mouillée à environ 300 m dans le sud du Fort St. Louis.
7. Laisser à bâbord la bouée gonflable mouillée à environ 300 mètres dans l'est de la Grande jetée, à 300 m dans le sud de la petite passe
8. Laisser à tribord la marque lumineuse NORD de l'entrée de chenal (verte) 43°05'25,5"N - 5°57'32,9"E
9. Laisser à bâbord la bouée d'émissaire la plus au sud de Ste Marguerite. 43°05'20,3"N - 5°59'36,3"E
10. Ligne d'arrivée.



Plan sans échelle - Position des marques approximatives

Annexes aux Instructions de Course

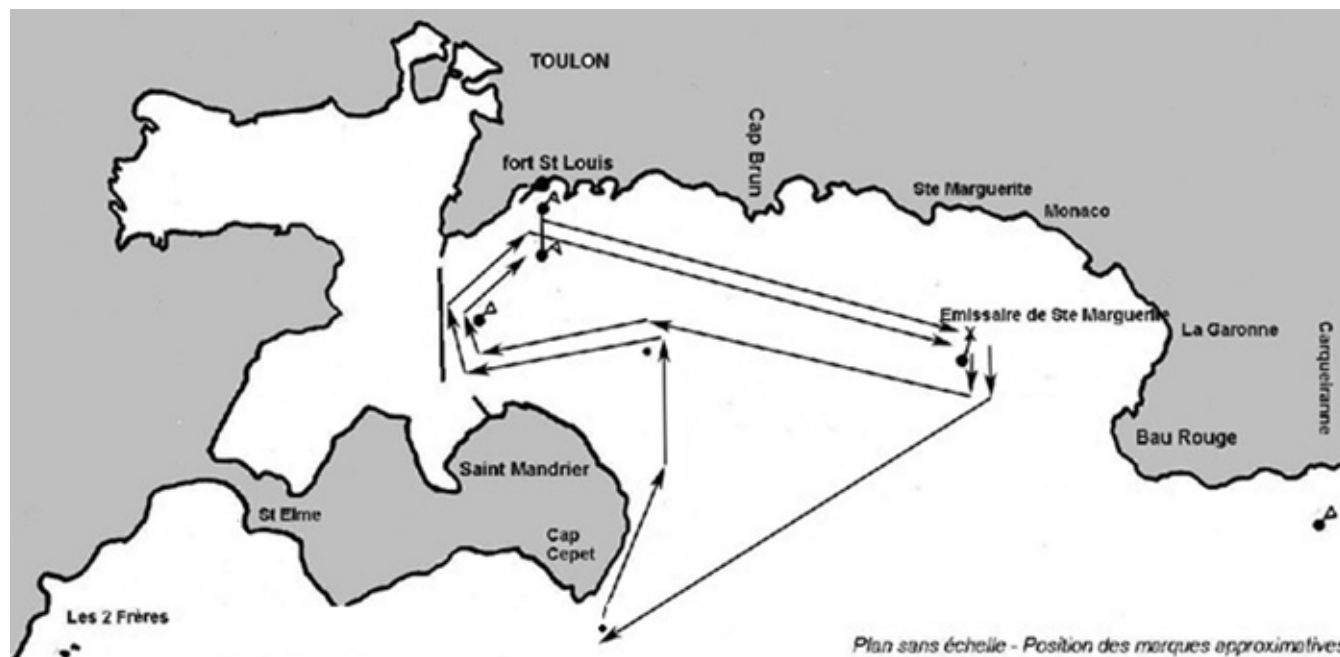
La Seyne Cup 2025

16 Novembre 2025

4

PARCOURS N°4 : 20,5 Milles

1. Ligne de départ
2. Laisser à tribord la bouée d'émissaire la plus au sud de Ste Marguerite. 43°05'20,3"N - 5°59'36,3"E
3. Laisser à tribord la bouée ODAS dans le sud du Cap Cépet. 43°03'10,9"N - 5°56'48,9"E
4. Laisser à bâbord la marque lumineuse NORD de l'entrée de chenal (verte) 43°05'25,5"N - 5°57'32,9"E
5. Laisser à tribord la bouée gonflable mouillée à environ 300 mètres dans l'est de la Grande jetée, à 300 m dans le sud de la petite passe.
6. Passer dans la porte constituée par le bateau comité et la bouée la bouée gonflable mouillée à environ 300 m dans le sud du Fort St. Louis.
7. Laisser à tribord la bouée d'émissaire la plus au sud de Ste Marguerite. 43°05'20,3"N - 5°59'36,3"E
8. Laisser à tribord la bouée gonflable mouillée à environ 300 mètres dans l'est de la Grande jetée à 300 m dans le sud de la petite passe.
9. Ligne d'arrivée.



Annexes aux Instructions de Course

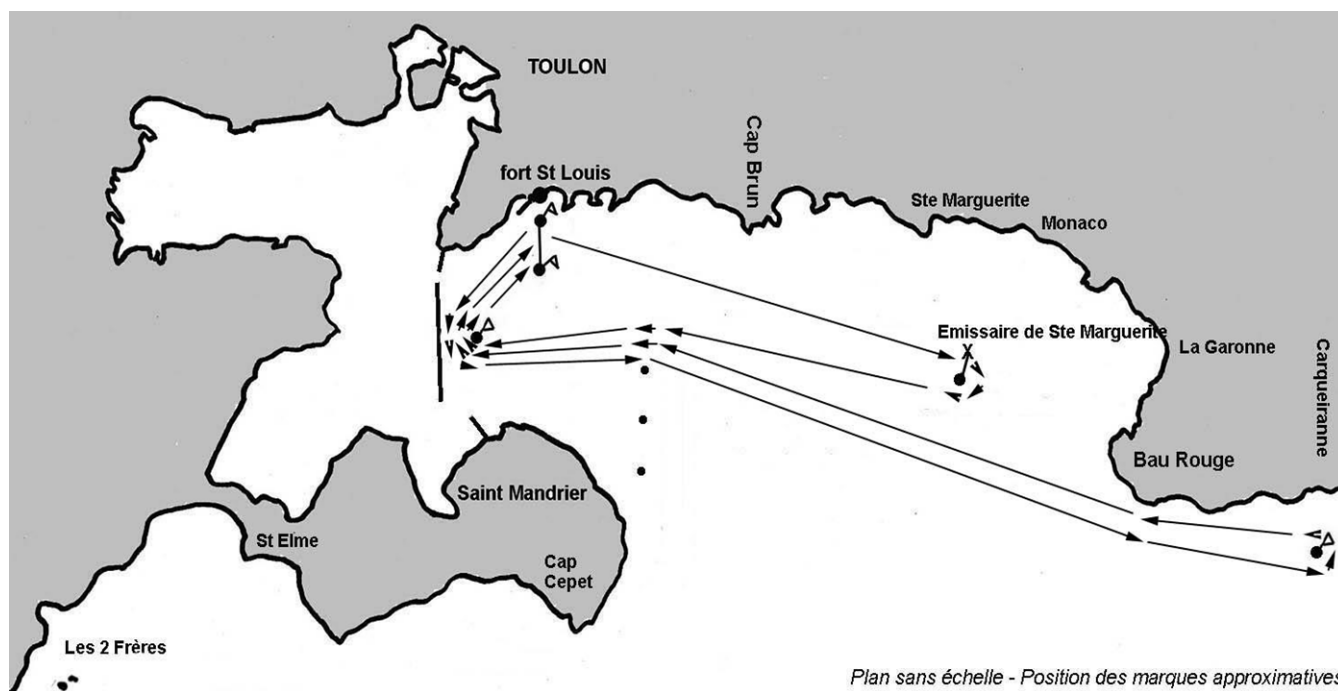
La Seyne Cup 2025

16 Novembre 2025

5

PARCOURS N°5 : 20 Milles

1. Ligne de départ
2. Laisser à bâbord la bouée gonflable mouillée à environ 300 mètres dans l'est de la Grande jetée, à 100 m dans le sud de la petite passe
3. Laisser à tribord la marque lumineuse NORD de l'entrée de chenal (verte) 43°05'25,5"N - 5°57'32,9"E
4. Laisser à bâbord la bouée gonflable mouillée à 200 m dans le sud du port de Carqueiranne
5. Laisser à bâbord la marque lumineuse NORD de l'entrée de chenal (verte) 43°05'25,5"N - 5°57'32,9"E
6. Laisser à tribord la bouée gonflable mouillée à environ 300 mètres dans l'est de la Grande jetée, à 100 m dans le sud de la petite passe.
7. Passer dans la porte constituée par le bateau comité et la bouée la bouée gonflable mouillée à environ 300 m dans le sud du Fort St. Louis
8. Laisser à tribord la bouée d'émissaire la plus au sud de Ste Marguerite.
9. Laisser à tribord la bouée gonflable mouillée à environ 300 mètres dans l'est de la Grande jetée, à 100 m dans le sud de la petite passe.
10. Ligne d'arrivée.



Annexes aux Instructions de Course

La Seyne Cup 2025

16 Novembre 2025

6

PARCOURS N°6 : 20 Milles -

1. Ligne de départ
2. Laisser à tribord la bouée d'émissaire la plus au sud de Ste Marguerite.
3. Laisser à tribord la bouée gonflable mouillée à 200 m dans le sud du port de Carqueiranne.
4. Laisser à tribord la bouée gonflable mouillée à environ 300 mètres dans l'est de la Grande jetée, à 100 m dans le sud de la petite passe.
5. Passer dans la porte constituée par le bateau comité et la bouée la bouée gonflable mouillée à environ 300 m dans le sud du Fort St. Louis.
6. Laisser à tribord la bouée d'émissaire la plus au sud de Ste Marguerite...
7. Laisser à tribord la bouée gonflable mouillée à environ 300 mètres dans l'est de la Grande jetée, à 100 m dans le sud de la petite passe.
8. Ligne d'arrivée.

